



CÉLÉBRATION HOCKEY FÉMININ CAROLINE OUELLETTE



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES M9

La Célébration Caroline Ouellette est régie par les règlements de Hockey Canada, Hockey Québec et ses propres règlements. Les règlements d'opération de la Célébration Caroline Ouellette, ont été élaborés de concert avec le département de la régie de Hockey Québec.

ENREGISTREMENT DE L'ÉQUIPE

Avant son premier 1^{er} match, chaque équipe doit présenter au registraire de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette les documents suivants:

- Feuilles de matchs des 5 derniers matchs de l'équipe.
- Le formulaire d'enregistrement (T-112) & alignement officiel de l'équipe devra être envoyé par courriel au plus tard le 10 décembre à l'organisation de la Célébration.

celebrationhockey@gmail.com

Note : Les équipes formées à partir d'inscriptions individuelles pour la Célébration ne sont pas tenues de se conformer à ces règles. Ces joueuses doivent se présenter au registraire avant chacun de leur match.

VISITEUR – RECEVEUR

- Chaque équipe sera receveur pour un match et visiteur pour un match. un match receveur et un match visiteur. Le 3e match a été attribué au hasard par l'organisation de la Célébration.
- Couleur de chandails : L'équipe locale portera la couleur foncée, l'équipe visiteur la couleur pâle.
- **Exception : Lors des matchs impliquant les équipes en inscriptions individuelles telles que les Mini-Canadiennes ou Mini-Stars, vous devrez porter la couleur de chandail différente à celles-ci. Ces équipes ont seulement 1 couleur de chandail.**

FORMAT DU TOURNOI M9

- Trois Divisions: CCM - BFL Canada - Tim Hortons
- Trois matchs garantis.
- Une session sur glace de développement avec nos entraîneur.e.s
- Demi-Finales pour les quatre meilleures équipes de chaque division.
- Une Finale par chaque division: Division CCM - BFL Canada - Tim Hortons.

CLASSEMENT GÉNÉRAL & SYSTÈME DE POINTS

Victoire	3 points
Match Nul	1 point
Défaite	0 point

PROTOCOLE DE MATCH ET RÈGLES SPÉCIFIQUES DE JEU M9

- Tous les matchs se déroulent à 4 vs 4 et 1 gardienne de but par équipe.
- Les matchs se jouent sur demi-glace.
- Le déroulement du match sera réparti comme suit :
 - Échauffement : 2 minutes
 - 1^{re} période : 21 minutes
 - Pause pour le changement de côté : 1 minute
 - 2^e période : 21 minutes
- La durée des présences est de 1:30 (90 secondes). Une sirène annoncera la substitution des joueuses.
- Le temps s'écoule de façon continue tout au long des périodes de 21 minutes.
- Au son de la sirène, les joueuses doivent abandonner la rondelle immédiatement et quitter la glace. L'arbitre récupère la rondelle et se positionne au point de mise en jeu le plus prêt pour effectuer la prochaine mise au jeu.
 - Toute joueuse active désignée pour demeurer sur la glace pendant la présence suivante doit tout de même se rendre au banc de son équipe avant de pouvoir revenir au jeu.
- Le jeu reprend avec une mise au jeu rapide.
- Dès l'arrivée d'une joueuse de chaque équipe, l'officiel met la rondelle en jeu au point de mise au jeu le plus près
- Les autres joueuses se joignent au jeu dès qu'elles sortent du banc.

CHANGEMENTS DE POSSESSION

Lorsqu'une gardienne de but immobilise la rondelle, ou après un but, l'arbitre siffle pour indiquer à l'équipe qui attaquait de reculer, et l'équipe en défensive prend possession derrière le filet. L'équipe pourra avancer au sifflet de l'arbitre. L'équipe adverse doit attendre le premier jeu avant de mettre de la pression sur la joueuse. Une passe derrière le filet n'est pas considérée comme un premier jeu.

Lorsque la rondelle envoyée à l'extérieur de la surface de jeu, l'équipe fautive recule, et l'officiel remet une rondelle à l'autre équipe pour la reprise du jeu.

DIFFÉRENTIEL DE BUTS

- Aucun pointage n'est affiché au tableau indicateur.
- Différence de sept (7) buts
 - L'équipe gagnante se verra ajouter au maximum un différentiel de 7 buts suite à la fin du match.

RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX PÉNALITÉS

Les punitions mineures sont signalées par l'officiel, qui lève le bras pour indiquer qu'une punition sera imposée. Il siffle l'arrêt du jeu lorsque l'équipe fautive prend possession de la rondelle.

Chaque pénalité entraîne un tir de pénalité avec pression.

- La joueuse sur qui la faute a été commise effectue le tir de punition, à partir du centre de la glace.
- Toutes les autres joueuses doivent être positionnées trois mètres derrière le tireur.
- Toutes les joueuses quittent au signal de l'officiel.

Si un but est marqué ou que la gardienne immobilise la rondelle, la règle de changement de possession s'applique. Sinon, le jeu se poursuit immédiatement.

Si la pénalité est signalée à la fin d'une présence (1:30 - 90 secondes), le tir sera effectué sans pression pendant que les autres joueuses complètent leur changement.

Le jeu reprend directement après le tir, sans mise en jeu rapide, avec les joueuses qui ont complété leur changement. Le tireur se dirige immédiatement au banc après son tir pour compléter son changement, sans toucher à la rondelle ou prendre son retour. Les joueuses qui débutent leur présence ne peuvent pas interférer avec le tireur et peuvent récupérer la rondelle seulement lorsqu'un premier tir a été complété. Il n'y aura pas de désavantage numérique et la joueuse fautive ne purge pas deux minutes au banc des pénalités.

Si une infraction qui nécessite habituellement l'expulsion d'une joueuse est commise (punition d'extrême inconduite, de match ou d'inconduite grossière), la joueuse fautive est alors retirée du reste du match. L'officiel devra remplir un rapport de match.

FUSILLADE: DEMI-FINALE ET FINALE

S'il y a égalité entre les deux (2) équipes lors des demi-finales ou de la finale, l'entraîneur enverra une joueuse pour tenter de déjouer la gardienne de but adverse, il n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois joueuses.

Advenant une égalité après cette première (1re) ronde, l'entraîneur désignera une à la fois les joueuses qui participeront à la fusillade. Toutes les joueuses, à l'exception de la gardienne de but, devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une deuxième fois.

Une joueuse qui prend une pénalité à la fin de la 2e période est admissible à participer à la fusillade.

La fusillade se déroulera de la façon suivante :

- L'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débute ou non la fusillade.
- Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie sa première joueuse qui tente de déjouer la gardienne de but adverse.
- Ensuite la première joueuse de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois joueuses de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
- Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueuses doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
- Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacune des deux (2) gardiennes de but n'est accepté.
- L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.
- Lorsqu'un deuxième ou un troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueuses est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, toutes les joueuses qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'une joueuse de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ (réf. : article 9.8 - Règlements administratifs Hockey Québec)

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, l'objectif est d'identifier la ou les meilleures équipes. Chaque critère a pour but d'éliminer une ou des équipes jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est d'identifier la ou les meilleures équipes. Lorsqu'il y a égalité au classement entre deux (2) ou plusieurs équipes, toutes ces équipes sont assujetties aux points suivants:

À chaque critère, seules les équipes à égalité sont conservées jusqu'à ce que finalement un critère détermine la première équipe.

Lorsque la première (1ère) équipe a été identifiée ou éliminée, un deuxième tour de départage doit être recommencé avec les équipes à égalité à partir du premier critère pour déterminer la deuxième (2e) équipe si nécessaire et ainsi de suite.

- A. Le plus grand nombre de points.
- B. Le plus grand nombre de victoires.
- C. Le moins de but contre.
- D. Le plus de but pour.
- E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.
Note 1: Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.
- F. L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.
- G. Par tirage au sort.

OFFICIELLES

La Célébration Hockey Féminin a à cœur le développement des officielles au hockey et la Célébration sert d'événement de développement et d'encadrement pour nos jeunes officielles au Québec.

Il est à noter que lors de certains matchs, il pourrait y avoir un mentor ou un « shadow » sur la glace pour encadrer les officielles. Ceux-ci pourraient intervenir en cas de besoin, sinon, elles seront présentes uniquement pour l'encadrement des officielles.

Soyez patient et respectueux.

Merci de partager ces informations avec vos entraîneurs, joueuses et parents.

BONNE CÉLÉBRATION!



13

